



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PRESTATIONS DE FORMATION, DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DE CAP DEVELOPPEMENT & COMPETENCE

### ENTRE :

**Cap Développement & Compétence** – Association loi 1901 à but non lucratif - Siège social : 14, Impasse de la Source – 34200 Sète - Mail : [accueil@cdcoccitanie.fr](mailto:accueil@cdcoccitanie.fr) - Déclaration en préfecture n° W343027863 – N° SIRET 88417398000019 - Code APE 9499Z - NDA : 76341099834 Id DD0088279 - Certificat Qualiopi n° FRCM21928 « actions de formation » en date du 16/12/21 et confirmée le 31/05/23 - dûment représentée par Madame Camille MOULIN, en qualité de Présidente, ci-après dénommée : « **Cap Développement & Compétence** » ou l'organisme ;

ET, Le client, il est convenu et arrêté ce qui suit :

### PREAMBULE

L'organisme **Cap Développement & Compétence** a pour objet de soutenir l'entrepreneuriat qui souhaite s'inscrire ou développer sa démarche éthique, responsable et engagée. **Cap Développement & Compétence** est spécialisé pour :

- Accompagner au changement et dans l'évolution des besoins et des priorités, notamment pour formuler une stratégie de développement d'entreprise en lien avec sa raison d'être
- Former pour développer les compétences, mettre à niveau et actualiser les connaissances, pour professionnaliser les pratiques et garantir l'employabilité et l'adaptabilité
- Coacher les professionnels, les équipes, les collaborateurs et les dirigeants, bénévoles ou salariés
- Conseiller par une mise à disposition de ressources et de réseaux
- Intervenir par la mise en œuvre d'outils et - ou de démarches spécifiques
- Animer des ateliers interactifs de co-développement
- Favoriser l'ingénierie d'intervention par la Recherche & Développement dans une logique d'engagement sur un plan social, environnemental et sociétal

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les conditions dans lesquelles **Cap Développement & Compétence** s'engage à assurer la prestation définie en préambule pour le compte de son client.

Chaque mission commence par une analyse détaillée de la demande que le Client confie à l'organisme. Cette analyse permet de définir le processus qui sera mis en place afin d'assurer au mieux la bonne fin de l'intervention envisagée. Elle permet également de définir les conditions tarifaires qui seront appliquées en fonction des missions.

### ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

**1.1** Les présentes CGV, ci-après exposées, afférentes aux services de **Cap Développement & Compétence** sont portées à la connaissance du Client et ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'organisme assure l'exécution des prestations confiées par le client, et/ou modifiées telles que mentionnées sur le devis signé par le client.

**1.2** Les CGV constituent les conditions essentielles et déterminantes, et prévalent sur toutes les conditions générales et/ou tout autre document émanant du Client, quels qu'en soient les termes. Ainsi, toute commande adressée à **Cap Développement & Compétence** implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales, excepté si l'organisme a accepté de manière expresse d'inclure des clauses particulières avant la date de formation du contrat.

### ARTICLE 2 : NATURE DES PRESTATIONS

L'organisme propose des prestations de formation, de conseil et d'accompagnement. L'organisme met son expertise au profit de ses clients et à ce titre met à leur disposition l'ensemble de ses services en lien avec les objectifs qui auront été définis préalablement entre le Client et lui.

### ARTICLE 3 : DEVIS ET COMMANDE

**3.1** Les relations contractuelles entre les parties seront actées par la signature du client apposée sur le devis, remis par **Cap Développement & Compétence**, et construit sur les bases de l'étude des besoins du Client. La validité de la commande implique l'acceptation préalable, expresse entière et sans réserve par le Client des présentes CGV.

**3.2** En cas d'acceptation par **Cap Développement & Compétence** de l'annulation, partielle ou totale, de la commande, le Client s'engage à régler la ou les parties de la prestation déjà effectuée.

L'annulation ne peut se faire que par lettre recommandée avec accusé de réception. Les acomptes versés par le Client ne constituent en aucun cas des arrhes dont l'abandon autoriserait ce dernier à se dégager du contrat.

### ARTICLE 4 : TARIFS

**4.1** Les prix des prestations indiqués Net de Taxes et en Euros sur le devis proposé par **Cap Développement & Compétence** sont ceux en vigueur au moment de la passation de la commande. Ils sont fermes et non révisables. Les devis sont émis par **Cap Développement & Compétence** pour une durée de validité de 30 jours (trente jours) à compter de la date d'émission. Les prix des prestations sont fixés dans le devis, suivant un délai d'exécution défini par le calendrier prévisionnel de l'offre.

**4.2** Ne sont pas compris dans le prix tel que fixé dans l'offre, tous frais extraordinaires engagés par l'organisme et nécessaires à la bonne réalisation de la mission ainsi que le coût de toute prestation supplémentaire ou imprévue demandée par le Client.

**4.3** Les frais ou services non compris dans le prix des prestations seront listés et remboursés et réglés à **Cap Développement & Compétence** via un avenant à l'offre, sur présentation des justificatifs.

### ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

La prestation, autre que la formation, est facturée selon le devis signé préalablement par le Client. Le Client s'oblige à payer toute facture émise par **Cap Développement & Compétence** dans un délai de 30 jours (trente jours) courants à compter de la date d'émission de la facture. Pour tout montant entre à 300 € (trois cents euros) et 2 000€ (deux mille euros), un acompte de 40% du montant de l'offre sera facturé au client avant le début de la mission. Le solde s'effectuera à la fin de la mission. Pour un montant supérieur à 2 000€ (deux mille euros), un acompte de 40% sera émis avant la mission, un second de 40% sera émis à mi-parcours de la mission et enfin, le solde sera présenté à la fin de la mission.

**Cap Développement & Compétence** est un organisme de formation agréé et est habilité à signer des conventions et contrats de formation. Des factures acquittées seront délivrées dès réception des paiements. La prestation de formation est payable par acompte de 30% avant la formation sauf accord préalable écrit entre les parties. Un paiement en trois fois maximum pourra être accordé par l'organisme.

Les financements par subrogation ne sont pas acceptés sauf exceptionnellement après accord de **Cap Développement & Compétence**. Dans cette exception, il appartient au Client d'obtenir la prise en charge des formations commandées auprès de l'organisme. Dans le cas où cette prise en charge n'est pas obtenue avant le début de la participation du Client à la formation considérée, le Client devra s'acquitter des sommes dues auprès de **Cap Développement & Compétence** et fera son affaire du remboursement auprès de l'OPCO dont il dépend.

Le paiement est demandé par virement ou par SumUp, mais peut s'effectuer par chèque après accord de **Cap Développement & Compétence**.

### ARTICLE 6 : RETARD DE PAIEMENT

**6.1** Toute somme non payée à son échéance ou tout règlement non conforme au montant facturé donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, au paiement de pénalité de retard. Ces pénalités sont calculées sur la base du taux directeur semestriel de la Banque Centrale Européenne (BCE) à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage par mois de retard. S'ajoute au paiement une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros (quarante euros) selon le décret n°2012-1115 J.O du 4 octobre 2012.

**6.2** Ces pénalités courent dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture et jusqu'au jour du paiement effectif, sachant que tout mois commencé est dû dans son entier. Le défaut de paiement à l'échéance entraînera, après l'envoi d'un courrier de mise en demeure par **Cap Développement & Compétence** au Client, l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par ce dernier outre les intérêts et pénalités prévus à l'article 6.1 ainsi que les frais judiciaires éventuels.

**6.3** En outre, **Cap Développement & Compétence** pourra suspendre ou résilier toutes les prestations en cours, et refuser celles à venir, sans préjudice de toute autre voie d'action en cas de retard de paiement. Le Client ne sera pas autorisé à retenir ou différer le paiement de toute somme due à **Cap Développement & Compétence** même en cas de litige ou de réclamation.

### ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA COMMANDE

**7.1** **Cap Développement & Compétence** se réserve le droit d'apporter, à tout moment, toute modification qu'il juge utile à ses prestations et à ses plannings d'interventions ainsi qu'au choix de ses intervenants.

En cas de modification de la prestation et – ou de son planning, comme en cas d'annulation, **Cap Développement & Compétence** s'engage à prévenir les Clients ayant commandé ces prestations, ou directement les participants désignés par le Client préalablement inscrits dix jours (10 jours) au moins avant le début de la ou des prestations concernées. Les Clients et/ou les participants pourront définir les dates de report avec **Cap Développement & Compétence**.



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PRESTATIONS DE FORMATION, DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DE CAP DEVELOPPEMENT & COMPETENCE

7.2 Le client, une fois son devis accepté pas sa signature, pourra solliciter le prestataire pour une demande d'ajustement ou de modification de la prestation et – ou son planning, dans un délai minimum de trente jours (30 jours) sans que cela oblige **Cap Développement & Compétence** à l'acceptation.

### ARTICLE 8 : DUREE ET RESILIATION DU CONTRAT

8.1 Le présent contrat prend effet dès la signature du devis par les deux parties.

8.2 En cas d'inexécution, sauf pour cas de force majeure, l'autre partie pourra adresser à la partie responsable de l'inexécution une mise en demeure, par e-mail ou lettre recommandée avec accusé réception, d'avoir à exécuter son obligation ou cesser son comportement prohibé par le contrat. Dans une telle hypothèse, si la mise en demeure reste sans effet à l'expiration d'un délai de 8 jours (huit jours) à compter de cette réception, la partie victime de l'inexécution pourra, si bon lui semble, résilier de plein droit le présent contrat sans préavis.

8.3 Chaque Partie aura également le droit de résilier le contrat par anticipation, après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à laquelle la partie destinataire n'aura pas donné la suite qui convient dans les trente jours (30 jours) suivant la réception de la mise en demeure dans le cas où l'autre partie cesserait d'exercer ses activités, ne serait plus solvable, serait en liquidation ou redressement judiciaire.

En cas de résiliation de la commande par le Client, en dehors des cas prévus à l'article 8.2 du présent contrat, le Client s'oblige à respecter un délai de préavis de trente jours (30 jours) et à dédommager **Cap Développement & Compétence** de tous les montants dus par le Client au titre de la commande jusqu'à la date effective de fin des prestations par **Cap Développement & Compétence**.

La décision de résiliation devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, et fera courir le délai de préavis de trente jours (30 jours) et selon les modalités définies à l'article 8.2 des présentes CGV.

### ARTICLE 9 : REPORT, ANNULATION ET FORCE MAJEURE

9.1 En cas de force majeure ou d'impondérable, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, tel qu'une indisponibilité de l'intervenant pour des raisons médicales, ou une perte de connectivité à Internet, ou une défaillance des réseaux permettant les transports, ou une défaillance de distribution d'électricité, ou un nombre de participants insuffisant, ou des conflits sociaux, ou des conditions d'alertes météorologiques etc... la ou les prestations commandées seront reportées à une dates ultérieure sans dédommagement ni pénalité.

9.2 En cas d'impossibilité de report de la commande initiale dans un délai de 3 mois, le présent contrat, le présent contrat sera résilié automatiquement, sauf accord contraire entre les parties, sans que cette résiliation ouvre droit à indemnités de part ni d'autre.

### ARTICLE 10 : OBLIGATIONS ET CONFIDENTIALITE

Dans le cas où la prestation se déroule chez le Client, celui-ci donnera accès à **Cap Développement & Compétence** à ses installations. Le Client donnera également accès à l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation des prestations de la commande.

Toutes les informations (hors celles accessibles au public) dont **Cap Développement & Compétence** ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés. Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les quinze jours (15 jours) ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

### ARTICLE 11 : RESPONSABILITES

**Cap Développement & Compétence** s'engage à exécuter la prestation avec tout le soin en usage dans sa profession et à se conformer aux règles de l'art en vigueur. En outre, il est expressément spécifié que **Cap Développement & Compétence** n'est tenue que par une obligation de moyens et non de résultat.

### ARTICLE 12 : ASSURANCES

**Cap Développement & Compétence** atteste avoir souscrit et s'engage à maintenir en vigueur pendant toute la durée de ses engagements, au titre du présent contrat, une assurance civile professionnelle pour des niveaux suffisants, auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable et établie en France. Cette compagnie garantit de la responsabilité civile professionnelle du prestataire, et du fait des dommages et préjudices qui pourraient être causés au Client et à tout tiers dans le cadre de l'exécution du présent contrat. À tout moment, le prestataire pourra justifier du maintien des garanties et du paiement des primes de son contrat d'assurance.

### ARTICLE 13 : INCESSIBILITE DU CONTRAT

Les parties ayant été choisies en fonction de leur personnalité, elles s'interdisent expressément de céder le présent contrat en tout ou en partie, à titre onéreux ou gratuit, sous quelque forme que ce soit, ou d'en sous-traiter l'exécution totale ou partielle à un tiers sans l'autorisation préalable de l'autre partie.

### ARTICLE 14 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à **Cap Développement & Compétence**, en application et dans l'exécution des commandes, ne sauraient être communiquées, sauf accord du Client. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une simple demande par e-mail à **Cap Développement & Compétence** : [accueil@cdcoccitanie.fr](mailto:accueil@cdcoccitanie.fr) à l'attention de Marion JEANNE.

De plus, **Cap Développement & Compétence** s'engage à collecter, traiter et stocker les données personnelles collectées en conformité avec la nouvelle réglementation liée au RGPD. **Cap Développement & Compétence** est conscient de sa responsabilité à l'égard des informations fournies par le Client ; aussi, **Cap Développement & Compétence** s'engage au plus strict secret professionnel.

### ARTICLE 15 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES - RGPD

Les informations recueillies sont nécessaires au bon déroulement de la mission et à son suivi. Elles font l'objet d'un traitement informatique en interne par Marion JEANNE, et sont destinées au fichier d'activité de **Cap Développement & Compétence**. Aucune de ces informations n'a vocation à être transmise à un tiers, et ne le sera sans l'autorisation du Client. Elles seront conservées 3 ans sur un fichier sécurisé dont la consultation est exclusivement réservée à **Cap Développement & Compétence**.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant sur le registre RGPD dédié. Dans le cas où le Client souhaite exercer ce droit et obtenir l'ensemble des informations relatives à son dossier, il doit en faire la demande par mail à : [accueil@cdcoccitanie.fr](mailto:accueil@cdcoccitanie.fr)

### ARTICLE 16 : COMMUNICATION et DROIT A L'IMAGE

Le Client autorise, sur acceptation écrite de sa part, **Cap Développement & Compétence** à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de référence de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de ses documents contractuels.

Une autorisation écrite de Droit à l'image sera individuellement soumise à chaque participant en cas de besoin.

### ARTICLE 17 : LITIGES

Les présentes CGV sont soumises au Droit Français. En cas de litige, concernant la validité, l'exécution, l'interprétation et/ou la rupture des présentes CGV, les parties conviennent de s'efforcer de résoudre à l'amiable ledit litige dans un délai d'un mois (1 mois) à compter de la date de survenance de ce dernier. A défaut d'accord dans ce délai, la partie la plus diligente pourra saisir le tribunal de proximité de Sète (34200 - France) auquel les parties attribuent expressément compétence, et ce même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs.